



DÉLIBÉRATION N°AP/11/DAF – 55 : PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011

+++++

Vu la loi du 10 août 1871 en ses articles non abrogés ;
Vu la loi n°46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu la loi n°83-3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État ;
Vu le décret n° 47-2.252 du 1^{er} novembre 1947 relatif aux Conseils Généraux des nouveaux départements d'Outre-mer et aux pouvoirs des Préfets de ces Départements ;
Vu la délibération n° AP/11/DAF-50 du 15 avril 2011 relative au débat sur les orientations budgétaires 2011 ;
Vu le rapport n°55-11/DAF du 12 avril 2011 présenté par le Président du Conseil Général ;
Vu l'avis de la commission mixte des thématiques n°1, 2, 3 et 4 en date du 20 avril 2011 ;
Après en avoir délibéré,

	Pour	Contre	Abstention	Absents
VOTE	15	0	0	4

LE CONSEIL GENERAL DE LA GUYANE
En sa 2^{ème} séance du 2^{ème} trimestre 2011

Etaient présents : Madame MOREL Marie-Thérèse
Messieurs : Serge ADELSON - Alex ALEXANDRE - Albéric BENTH - Louis BIERGE - Fabien CANAVY - Patrice CLET - Pierre DESERT - Claude DJANI - Antoine KARAM - Daniel MANGAL - Christian PORTHOS - Claude PLENET - François RINGUET - Alain TIEN-LIONG

Etait absents : Messieurs : Hubert CONTOUT - Athys JAIR - David RICHE - Jean-Pierre ROUMILLAC

APPROUVE le rapport présenté par le Président du Conseil Général.

VOTE le budget primitif de l'exercice 2011, par chapitre, qui s'élève aux montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	60 058 758,00 €	60 058 758,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	298 857 296,00 €	298 857 296,00 €
TOTAUX	358 916 054,00 €	358 916 054,00 €

Fait et délibéré à Cayenne en séance publique du 26 avril 2011.

Accusé de réception en préfecture
973-229730015-20110426-AP-11-55-DE
Date de signature : -
Date de réception : 09/05/2011

LE PRÉSIDENT,

Alain TIEN-LIONG